



Paris, le 25 mai 2009

KPMG S.A devient « Partenaire de la Défense Nationale »

KPMG S.A. a officialisé le mercredi 6 mai une convention de soutien à la politique de la réserve militaire avec le ministère de la Défense et devient « Partenaire de la Défense nationale ».

Signée par Jean-Luc Decornoy, Président de KPMG S.A., et Jean-Marie Bockel, secrétaire d'Etat à la défense et aux Anciens combattants, cette convention a pour objectif de concrétiser l'engagement citoyen de KPMG S.A. au profit de la Défense Nationale, soulignant ainsi la communauté de valeurs existant entre les armées et le cabinet : intégrité, engagement collectif et disponibilité.

La réserve militaire repose sur le principe du volontariat et prévoit de faire appel aux compétences aussi bien aussi bien militaires que civiles du personnel volontaire pour servir dans la réserve. Cette convention vise à réduire les contraintes qui limitent les disponibilités des réservistes salariés de KPMG.

Par cette convention, KPMG adhère à la politique du Ministère et octroie à ses réservistes des facilités allant au-delà des exigences de la loi. Ainsi, KPMG permet désormais à ses réservistes d'effectuer pendant leur temps de travail les activités militaires liées à leur statut de réserviste dans la limite de 15 jours par an au lieu des 5 jours autorisés par la loi. Le cabinet s'engage à maintenir le salaire des réservistes pendant leurs activités dans la réserve opérationnelle dans la limite de 10 jours par exercice social, allant au-delà de ce que prévoit la loi.

Contact

Ingrid Pinchot, Attachée de presse, tél. 01 55 68 92 89, e-mail : ipinchot@kpmg.com

KPMG en France

Premier cabinet d'audit, d'expertise comptable et de conseil, KPMG* est membre de KPMG International, réseau de cabinets nationaux indépendants, présent dans 144 pays.

Le cabinet accompagne les sociétés cotées et groupes internationaux dans le cadre de missions d'Audit et d'Advisory. Il intervient auprès des PME, du secteur public et du secteur non marchand dans les activités d'audit, d'expertise comptable et de conseil.

* Source : La Profession Comptable 2009